

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL
UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-123

Objet : Création du Diplôme d'Université « Droit Anglais ».

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L613-2 ;

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44 ;

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté n°149-2020 du 3 février 2020 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'avis favorable du conseil académique du 9 septembre 2021 ;

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

Entendu l'exposé de M. Pascal CREMOUX, Directeur de la Formation ;

Approuve la création du Diplôme d'Université « Droit Anglais », comme annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 22 voix pour et 4 abstentions.

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : **26**

Four le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation,
Le Vice-Président
Conseil d'Administration
Marc DALLOZ

Fait à Nice, le 25 novembre 2021

CLASSÉE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : **2021-123**
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS LE : 8 décembre 2021
PUBLIÉE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR LE : 9 décembre 2021

MODALITÉS DE RECOURS CONTRE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR – SIREN 130 025 661
GRAND CHATEAU – 28 AVENUE VALROSE
BP 2135 – 06103 NICE CEDEX 2

PRESENTATION DE LA FORMATION

3.1. Objectifs de la formation

Indiquez :

- les objectifs spécifiques de la formation
- les connaissances et compétences attendues des étudiants à l'issue de la formation (sous forme d'une fiche RNCP pour les formations souhaitant bénéficier des fonds de la formation professionnelle et continue).
- Lien avec les axes stratégiques Recherche, le cas échéant.

Répondre à une forte demande de la part des étudiants et des recruteurs

Offrir une ouverture sur le droit anglais

Permettre aux étudiants de suivre des cours en anglais, afin de se préparer à leur année Erasmus

Obtenir un diplôme valorisant pour leur profil lors de la recherche d'emploi

3.2. Compétences attendues

Indiquez :

- les objectifs spécifiques de la formation
- les compétences attendues des étudiants à l'issue de la formation (sous forme d'une fiche RNCP pour les formations souhaitant bénéficier des fonds de la formation professionnelle et continue)

Une fois la formation réalisée, l'étudiant doit maîtriser les éléments fondamentaux du fonctionnement du droit anglais.

3.3. Organisation pédagogique

• Commentaires explicitant la cohérence des contenus, l'articulation des unités d'enseignements et le choix de l'équipe pédagogique au regard des objectifs.

• La maquette des enseignements ainsi que la liste des intervenants seront fournis dans l'annexe "Fiche Maquette" et l'onglet 4

A la lumière des DU similaires proposées au sein d'autres facultés de droit, le champ des matières proposées a été limité à 5 champs d'enseignements

L'équipe pédagogique sera composée de plusieurs enseignants d'UCA, et d'intervenants extérieurs, dont des avocats anglais et des professeurs d'universités partenaires

3.4. Modalités d'enseignement

◦ Les modalités d'enseignement mises en place : formation en présentiel, à distance, hybride.

◦ Les rythmes de formation (alternance, séquences de cours groupés, cours du soir, séance de regroupement...)

◦ L'adaptation à un public spécifique

Formation en présentiel

Les cours débiteront en fin de second semestre, à des horaires compatibles avec les contraintes des professionnels

3.5. Positionnement dans l'environnement

• Le positionnement et la valeur ajoutée de la formation au sein de l'établissement dans un ou plusieurs champs

• La liste des formations de niveau équivalent, proches thématiquement, dans l'environnement régional (et dans certains cas dans l'environnement national ou international) en indiquant comment s'organise, s'il y a lieu, la coopération de ces formations dans un souci de lisibilité de la carte territoriale des formations.

Il n'existe pour l'heure aucune formation comparable à UCA, malgré le développement de celles-ci partout ailleurs.

3.6. Public visé et effectifs attendus

Etudiants à partir de la L2

Avocats

Juristes

Au moins 30 étudiants pour la première année.

3.7. Liens avec le monde socio-économique :

• Préciser les partenariats participant à la mise en place de la formation et leurs modalités.

Sans objet

3.8. Suivi de formation

• Préciser les événements liés à cette formation (date de création, modification, etc.)

Première rentrée au printemps 2022

FICHE DE SELECTION				
Date d'ouverture de la campagne :	1er octobre 2021			
Date de fermeture de la campagne :	1er janvier 2022			
Date prévisionnelle de la commission de sélection :	samedi 15 janvier 2022			
Capacité d'accueil :	100,00			
PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER		CRITERES D'APPRECIATION		
Relevé de notes du baccalauréat :	Oui	Matières examinées :	anglais	
Relevé de notes des études supérieures :	Oui	Matières examinées :	Matières juridiques, anglais le cas échéant	
Lettre de motivation et descriptif du projet professionnel :	Oui	Cohérence entre le diplôme envisagé et le descriptif du projet professionnel. Qualité rédactionnelle (orthographe, défaut de structure ou de syntaxe). Cohérence de la réflexion (développement de l'argumentaire).		
Curriculum Vitae détaillé :	Oui	Elément de synthèse permettant de découvrir les compétences utiles acquises dans le cadre d'expériences précédentes et de cerner des éléments de personnalité du candidat.		
Lettres de recommandation :	Non			
Niveau de langue en français pour les candidats titulaires d'un diplôme étranger :	Non			
Niveau de langue en anglais :	Oui	Obligatoire	test SELF à passer	A déterminer en fonction du nombre de candidatures
Productions personnelles (dossier, bibliographie, mémoire, etc.)	Non			
Justificatifs d'expérience professionnelle :	Non			
Document attestant d'une compétence complémentaire :	Oui	Facultatif	Préciser les critères :	
Autre document (précisez):	Non			
Entretien Oral :	Non			

FICHE DE SOUTENABILITE					
Intitulé du diplôme :	DU Droit anglais	Les cases en jaune sont à renseigner pour le calcul de la soutenabilité			
Composante :	#REF!				
Champ :	#REF!				
Niveau de sortie (L, M, D, Autre) :	#REF!				
Détermination des droits d'inscription					
Droits systématiques :	57 €	Ne rentrent pas dans le calcul d'autofinancement de la formation			
Droit d'inscription n°1 (DI 1):	250 €	étudiants d'UCA			
Droit d'inscription n°2 (DI 2):	743 €	Extérieurs			
Droit d'inscription n°3 (DI 3):	100 €	étudiants d'UCA boursiers		boursiers	
Droit d'inscription n°4 (DI 4):		Précisez pour quels types d'apprenants cela s'applique :			
Droit contrat d'apprentissage :					
Droit formation continue :					
Equilibre financier					
	Nombre d'apprenants	Recettes DI	Autres recettes		
Nb d'apprenants DI 1:	30	7 500 €	Subventions:		Précisez les sources :
Nb d'apprenants DI 2:	3	2 229 €	Conventions :		Préciser les sources :
Nb d'apprenants DI 3:	6	600 €	Taxe d'apprentissage :		
Nb d'apprenants DI 4:		0 €	Autres :		Précisez les sources :
Nb d'apprenants contrat d'apprentissage :					
Nb d'apprenants formation continue :					
TOTAL RECETTES DI:		10 329,00 €	TOTAL RECETTES AUTRES:	- €	
Dépenses	Nombre d'HEQTD	% non mutualisés	Coût affecté		
Coût des heures de formation	75,00		3 651 €		
H. assurées par des permanents	45,00	100%	1 933 €		
H. assurées par des vacataires	30,00	100%	1 718 €		
Encadrement et coordination	Nombre d'HEQTD	% pour la formation	430 €		
Suivis des projets tuteurés et/ou des stages et alternants			- €		
Autres frais de coordination	10,00	100%	430 €		
PRP/PCA (personnel permanent)			- €		
Coût personnel en soutien	Nombre d'ETP	% pour la formation	- €		
Recherche et mise en œuvre de R. P.			- €		
Suivi et gestion spécifique des étudiants			- €		
Participation à la gestion de la formation			- €		
<i>dont personnel payé en central/org. Extér.</i>			- €		
Coût de fonctionnement spécifique	Montant	% pour la formation	1 500,00 €		
Fournitures spécifiques diverses			- €		
déplacements des intervenants			- €		
Frais de réception	1500	100%	1 500,00 €		
Autres prestations			- €		

Recettes :	10 329 €	
Dépenses :	5 581 €	
Equilibre :	4 748 €	La formation est autofinancée

